

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE OSSES

## Séance du 07 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois et le sept novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Marc OÇAFRAIN.

Etaient présents: Mme CASIRIAIN Elena, Mme CHAMALBIDE Corinne, M. DACHAGUER Peio, Mme FALXA Odile, M. GOICOECHEA Iñaki, M. HEGUY Antton, Mme IDIART Claudine, M. IÑARRA François, M. IRIART Jean Claude, M. JORAJURIA Ramuntxo, M. LEKUMBERRY Xantxo, M. MATEO Jean François, M. OÇAFRAIN Jean-Marc, Mme PERUSANSENA Elodie

Était excusés : Mme AYÇAGUER Elorri

A été nommée comme secrétaire de séance : M. DACHAGUER Peio

<u>Date convocation</u>: 03/11/2023 <u>Date d'affichage</u>: 03/11/2023

## <u>DECISION N°9 : CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS NON COMPLET</u>

(Nomenclature: 4.1.1)

Le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi non permanent d'adjoint technique à temps non complet pour assurer le transport des enfants de l'école publique et de l'ikastola à l'occasion de l'animation planétarium à Saint Martin d'Arrossa. Le transport des enfants sera réalisé le jeudi 16 novembre de 8 heures 30 à 11 heures 30 et le vendredi 17 novembre de 10 heures 30 à 13 heures et de 14 heures 30 à 17 heures 00.

L'emploi est créé pour les journées des 16 et 17 novembre 2023.

La durée de travail est fixée à huit heures.

Cet emploi appartient à la catégorie hiérarchique C.

L'emploi est pourvu par le recrutement d'un agent contractuel en application des dispositions de l'article L.332-23 1° du Code général de la fonction publique qui permet le recrutement d'agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale cumulée de 12 mois par période de 18 mois consécutifs.

L'emploi pourrait être doté du traitement afférent à l'indice brut 387.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré.

## Le Conseil Municipal

- <u>DÉCIDE</u> la création pour les journées des 16 et 17 novembre 2023 d'un emploi non permanent à temps non complet d'adjoint technique représentant huit heures de travail.
  - que cet emploi sera doté du traitement afférent à l'indice brut 387.
- **AUTORISE** le Maire à signer le contrat de travail proposé en annexe.
- **ADOPTE** l'ensemble des propositions du Maire.
- **PRÉCISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 14 Nombre de suffrages exprimés : 14

POUR: 14 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme

OSSES, le 07 novembre 2023 Le Maire, Jean-Marc OÇAFRAIN

Acte rendu exécutoire Après publication ou notification le 17/11/2023 Et après transmission en sous-préfecture le 17/11/2023